ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 31 Octobre 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ, CORBIERE CAZEAUX, BERTHELOT, LECELLIER.
Excusés: M. BOUVERAT.

Mairie à CDTIS.

MAIRIE DE CAVAILLON : La Municipalité nous informe que le gymnase Rosa PARKS n'est pas à classer ou à homologuer pour la pratique du Football ou Futsal.

*****

CDTIS à Mairie.

Départ du courrier
Lettre de confirmation à Mairie de NYONS pour visite de contrôle stade/éclairage.

CDTIS à CRTIS.

Dossier du stade Jean BLANC des TAILLADES pour reclassement en Niveau 6.

*****

DIVERS – INFORMATION

Le club de VAL DURANCE FA nous informe de la fin des travaux du stade de la CAPELLETTE à SENAS le 09/11/2019.

La Commission des Terrains recherche un bénévole avec des connaissances en informatique pour la saisie et l'envoi des divers documents.

Président : M. Etienne RIPPERT ***Secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT***